

Séance du 21 décembre 2020

2020/091

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Juliette SALANNE / Dominique GAYE / JB MARTINEZ / Ingrid BOUTARFA / Stéphanie MARQUEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT
En zoom : Michel DUHAMEL / Sandrine TREBUCQ

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Jean TRILLE (procuration pour Gisèle VINCENT) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

ATTRIBUTION DE BAUX RURAUX : LOCATION DE LANDES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que le bail, pour la location des parcelles cadastrées n°E558, E560, E561, E562, prend fin au 31 décembre 2020. Joël FATTA louait jusqu'à présent les terres, mais il a informé la collectivité qu'il ne souhaitait pas renouveler cet engagement.

Il a été décidé en commission agriculture du 12 novembre 2020, de lancer un appel à candidature. 3 exploitants agricoles se sont fait connaître pour reprendre ces landes. Après analyse des candidatures en commission agriculture du 14 décembre, il est proposé au Conseil Municipal de partager les terres et de les attribuer à 2 des candidats :

- Parcelles E558, E560 et E561 à Vincent PEYRAMALE pour un montant annuel de 206.25 €
- Parcelle E562 à Laurent BAJAC LEYAUTOU pour un montant annuel de 305.26 €

Ce montant est actualisé chaque année selon l'indice des fermages.

M. le Maire sollicite donc l'accord de l'assemblée pour formaliser les baux ruraux avec ces 2 exploitants.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux pour les parcelles nommées ci-dessus.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....**24 DEC. 2020**
de la publication le.....**24 DEC. 2020**
IBOS,
Le.....**24 DEC. 2020**.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

